

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DDTE	Date	2 mai 2023
Numéro		Heure	12h13

Auteur-e(s) : Groupe Vert'Libéral-Le Centre		Lié à (obligatoire) : 23.169
Titre : Amendement à la motion du groupe VertPOP 23.169, du 22 février 2023, Les véhicules de tourisme sont en surpoids, mettons un coup de frein à leur surdimensionnement		
Contenu : Le Conseil d'État est prié, par une révision du calcul de la taxe automobile, d'inciter la population neuchâteloise à privilégier les véhicules <u>de tourisme</u> légers et à faible consommation d'énergie : carburant, mais aussi électricité ! Par cette modification, le Conseil d'État veillera à endiguer la multiplication des gros véhicules surpuissants qui vont à l'encontre du bon sens écologique et de l'efficacité énergétique. Il visera en particulier à augmenter la taxe des véhicules électriques surdimensionnés, <u>en taille ou en puissance</u>, dont la taxe actuelle correspond à la part fixe. <u>Il visera encore à introduire un mécanisme incitatif incluant les notions de poids et d'efficacité énergétique (en kWh/100 km et/ou selon une norme à définir)</u>. Il veillera <u>(suppression de : bien sûr)</u> à : – maintenir l'attractivité des véhicules électriques supérieure à celle des véhicules thermiques ou hybrides ; – <u>ne pas pénaliser les familles et les artisans/professionnels (véhicules familiaux ou utilitaires)</u>. Les modalités d'incitation sont à développer par le Conseil d'État dans le respect de l'objectif mentionné ci-avant. À titre d'exemples, on peut imaginer les modifications suivantes : – instauration d'un malus, forfaitaire ou progressif, pour les voitures électriques dont le poids <u>et l'efficacité énergétique</u> dépassent un certain seuil ; – instauration d'un critère de poids <u>et d'efficacité énergétique</u> dans le calcul de la taxe <u>sur les véhicules de tourisme</u>, en plus des deux critères actuels permettant déjà de tenir compte des émissions de CO₂, de l'énergie grise, mais pas encore de l'énergie consommée par l'utilisation du véhicule. Le montant annuel de la taxe perçue par l'État pourrait être augmenté par la modification du calcul de la taxe. Ces rentrées financières additionnelles devraient alors être allouées au fonds Développement durable récemment créé, au besoin pour une utilisation dans un domaine particulier prédéfini tel que la mobilité (mobilité douce, transports en commun, etc.). Le système retenu par le Conseil d'État sera communiqué de façon adéquate à la population neuchâteloise, avec mise en évidence du lien entre consommation énergétique et poids, et des ordres de grandeur en termes de CO₂. Motivation (facultatif) : L'état actuel des technologies de batteries impliquent un embonpoint important des véhicules électriques (VE) vis-à-vis de leur équivalent thermique. Dans certaines situations et cas d'usage, les VE (par exemple utilitaires légers ou véhicules familiaux) pourraient être impactés négativement par un calcul basé sur le poids, qui ne présuppose pas leur puissance et consommation. Le but est d'éviter un impact délétère sur les familles ou artisans/professionnels qui ralentirait la transition de la mobilité thermique à l'électrique. La tendance actuelle est à la surenchère de puissance pour les moteurs électriques, alors que les avantages en termes de reprise et de couple ne le nécessitent pas. Factuellement, l'incitation devrait porter vers des véhicules dont les moteurs sont dimensionnés au plus juste pour un usage donné, et non pour la performance brute. Un critère basé sur l'efficacité (consommation en kWh/100km par exemple) permettrait d'inciter l'achat de véhicules plus efficaces, car plus profilés aérodynamiquement et/ou moins puissants, contrairement aux SUV qui ont tendance à être plus lourds, moins profilés et au final plus dispendieux. Le critère d'efficacité s'appliquera de même à des véhicules de sport et de performance moins économes.		

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Maxime Auchlin		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Mireille Tissot-Daguette	Michelle Grämiger	Aël Kistler

Nathalie Schallenberger	Blaise Fivaz	Laurent Suter
Sarah Pearson Perret	Manon Freitag	Pierre-Yves Jeannin
Magali Brêchet	Caroline Plachta	Brigitte Leitenberg
Sébastien Marti	Jennifer Hirter	Martine Donzé